

Mémoire

Projet de minicentrale hydroélectrique au Village Historique de Val-Jalbert

par
Pierre Tanguay
739 Émile Nelligan
Roberval
G8H 3^E4

Annexe numéro 1 : copie du Mémoire déposé par Monsieur Christian Girard en 1994.

Moi et plusieurs de mes proches, parents et amis, sommes de grands utilisateurs et amateurs du site de Val-Jalbert. Depuis plus de 50 ans, je fréquente, vends et fais la promotion de ce site, tant au point de vue historique que de ses grandes qualités récréotouristiques, et ce dans un cadre environnemental, naturel et sain.

Je me flatte de demeurer dans une région où un tel site existe et m'en fait un point d'orgueil. J'ai un très grand sentiment d'appartenance envers ce site et je l'évalue non seulement d'un œil comptable, mais aussi du point de vue d'un héritage qui nous a été légué afin de le préserver dans la formule présente, en en faisant la promotion. Quand je dis avoir un sentiment d'appartenance, je le vois sur deux aspects : Premièrement, je me vois comme étant propriétaire d'une petite partie, au même titre que le promoteur. Deuxièmement, comme si je faisais aussi partie intégrante du site.

Donc, j'ai un gros pincement au cœur en sachant que, pour une deuxième fois, des personnes ayant une vision rétrécie gèrent le site d'une manière uniquement comptable, supposément pour sa pérennité. Il n'y a aucune vision d'épanouissement allant vers le respect intégral des vocations initiales de ce site exceptionnel, par la mise en place par exemple d'activités diversifiées annuelles récréotouristiques, qui se voudraient historiques, environnementales, récréotouristiques, et non industrielles.

Au début des années 1900, les ouvrages qui avaient été érigés sur ce site n'avaient pas à tenir compte de vocation patrimoniale, historique, touristique et environnementale.

Bref, ce projet était le moteur d'une industrie de développement d'une région isolée et naissante par rapport aux grands centres. Ce projet industriel donnait au village son autonomie et surtout une raison d'être.

En 2012, ce qui prime, c'est le respect des 'pourquoi' de la naissance et de la renaissance du site ainsi que de sa popularité, c'est à dire sa vocation présente; ce qui semble être le respect intégral de l'environnement naturel du site présent à tous les points, que ce soit au niveau de la flore, des eaux (chute, rivières), du site de visite historique (anciens bâtiments), archéologie, faune aquatique et terrestre, qui sont très vendeurs et très prisés par la clientèle déjà existante.

Il ne faut pas modifier les 'infrastructures' remises en place par la nature, car c'est ce qui est la grande richesse de ce site. Intégrons plutôt des activités récréotouristiques, étalées sur toutes les saisons, et qui sont génératrices d'emplois et de financement. Des activités qui se marient au site le plus naturellement, sans altération aux écosystèmes de ce site, sans que la spéculation ou la vision uniquement comptable prenne le dessus sur la sauvegarde et l'intégrité naturelle reconquise par le site depuis la fermeture du côté industriel du début des années 1900.

En mars 2012, après avoir pris conscience qu'il y avait réellement un nouveau projet industriel hydroélectrique en marche sur le site de Val-Jalbert, je me suis fait un devoir d'assister à la séance d'information présidée par les commissaires du BAPE.

Questionnement

À cette audience, une première question m'était venue à l'esprit, à la suite de la lecture d'une partie d'un mémoire déposé en 1994 par M. Christian Girard. « Voir le document annexé à celui-ci, annexe no.1, page 3, lignes 18 à 20 et page 4 lignes 1 à 20. (Citations de Monsieur J.B.Fielding, éminent biologiste.). Lecture, Page 3 lignes 18 a 20 et page 4, lignes 1 a 5.»

La question : « Quelles influences le réchauffement de l'eau de refroidissement des turbines, combinées à l'eau réchauffée créée par la présence d'un réservoir en amont du barrage, ainsi que la modification de la qualité de cette eau (à cause des gaz de décomposition, d'accumulation de toxines (mercure) eau stagnante), aurait sur les espèces se reproduisant ou vivant en aval (environ deux kilomètres), soit le meunier rouge et le meunier noir, ainsi que celles sportives ou non qui en dépendent? »

Comme réponse, j'en ai eue une assez courte et rapide et elle est venue du ministère de l'environnement. Réponse : « Les modifications n'étaient pas significatives. » Et bien, là-dessus, je suis resté sur ma faim d'une réponse claire et étudiée. D'autant plus que la réponse venait de l'organisme qui est le supposé gardien de nos fragiles écosystèmes ,aquatiques ou autres.

Un deuxième questionnement m'était venu à l'esprit, à la suite de la lecture d'une autre partie du mémoire déposé par M. Christian Girard en 1994. (Voir le document en annexe no.1, pages 7 à 13, lecture des pages 7,8 et 9.). Cette deuxième question touchait la fragilité géologique, à partir du dessus de la chute, par la présence d'une faille d'environ 2 kilomètres et demi, direction sud. Elle était de savoir en quoi le promoteur avait modifié la manière ou la façon de construire ses ouvrages en fonction du fait de la présence de cette faille.

La réponse qui me fût donnée et que j'ai comprise est : « Que cette étude avait été démentie et que cette faille n'existait pas. » Aucune étude géologique ou information semblable ne me fut citée pour invalider celle produite par le géologue M. René Tremblay dans le document de M. Christian Girard.

Une autre réponse à une question, qui me frappa, est celle où un intervenant demanda quelle était l'évaluation des dommages qui pouvaient être causés à la structure de la chute (en période hivernale) en regard du maigre 0.30 mètres cubes seconde garanti par le promoteur en période hivernale?

La réponse fut la même, tant du côté du promoteur que du ministère de l'environnement : « C'est la première fois que nous entendons parler de cela mais ça va être à regarder et à étudier '' J'en suis resté ébahi, surtout que cet argument avait ressorti et avait été très important en 1994.

Résignation sociale

J'ai de grands doutes sur la validité de la consultation faite au sujet de l'acceptation sociale produite par le promoteur. Je m'explique : je crois qu'il est très facile, avec des moyens financiers et quelques spécialistes des communications, de cibler des périodes de temps données, et surtout des manières de faire circuler des informations dans certains secteurs, vis-à-vis un sujet donné, et ce en fonction des réponses que l'on veut avoir, pour entériner ou contredire une cause quelconque. Je dis cela car plusieurs personnes de ma connaissance m'ont fait certaines réflexions sur le fait qu'ils n'ont pas été mis au courant du projet de la mini centrale de Val-Jalbert.

Exemple : « Comment ça se fait que ça revient ce projet là? » « C'est pas un site historique et patrimonial? » « Un barrage sur ce site mais à quoi ils pensent? » « On ne l'a pas su? » « La population accepte ça? »

À part le promoteur, je n'ai pas entendu dire par personne que c'était un si beau projet pour ce site.

Transparence ?

On nous dit que, depuis deux ans, vingt et un millions de dollars ont été trouvés pour servir à améliorer les aménagements et les installations du site, ce qui a conduit à promouvoir la qualité et la vocation du site vis-à-vis la clientèle régionale, provinciale et internationale et que les formidables efforts de la corporation l'ont conduite à se mériter un très grand prix d'excellence. Eh bien félicitations! Par contre, je ne comprends pas pourquoi la corporation qui gère ce site avec autant de doigté et de compétences comptables ait laissé couler un certain déficit de neuf cent mille dollars (900 000.00\$), qui existerait supposément depuis 10 ans, sans avoir posé de gestes afin d'y remédier, ou du moins l'atténuer.

Çela me laisse à penser que ce petit coffre vide a été gardé afin de "mousser" la 'nécessité, 'l'urgence' et le 'seul moyen salvateur' qu'est la mise en place de cette installation hydroélectrique sur ce site allant complètement contre la vocation de ce dernier.

Le fait que le promoteur a déjà un million deux cent mille dollars (1 200.000,00\$) d'investi en études ou autres, sans aucune 'garantie' apparente de récupérer ces argents et vu la grande confiance que j'ai en leur compétence de gestion comptable, ça me laisse l'impression que les dés sont jetés pour une acceptation « non officielle » de ce projet, par les autorités concernées.

Je pense qu'une fois faite, la réalisation du projet par sa présence diminuera pour l'avenir le vouloir et la possibilité d'y instaurer des activités récréotouristiques hivernales.

N'oublions pas aussi le côté sécurité obligatoire lié à la présence de telles infrastructures : exemples : aire de sécurité entourant les infrastructures, (Pour ces dernières, ainsi que pour les utilisateurs). Variation de niveau d'eau subite concernant le tronçon touché de la rivière et celle de la chute et ce en toute saison, ou autres irritants que je ne pense même pas.

Par ce mémoire, j'espère avoir communiqué, à vous messieurs les commissaires, une vision non négligeable d'une grande partie d'une population 'muette' vis-à-vis la mise en place d'un tel projet sur ce site exceptionnel qu'est le Village Fantôme historique de Val-Jalbert, ainsi que de sa chute renommée et connue et ce dans plusieurs pays.

Je remercie les membres de cette commission de leur grande patience et compréhension ainsi que de l'attention qu'elle porte à chaque intervenant.

Merci messieurs le Président et Commissaire.



Pierre Tanguay
739 Émile Nelligan
Roberval
G8H 3^E4
418-275-6102

Projet d'aménagement Hydroélectrique.
Site historique de VAI-Jalbert
Promoteur: Compagnie privée M.C.Q. Hydro-Canada inc.



Mémoire présenté par Christian Girard
au
Bureau des Audiences Publiques sur l'environnement
tenues à Chambord les 13.14 et 15 juin 1994.

ANNEXE No: 1

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires,

Ce n'est que récemment que les biologistes se sont aperçus qu'un animal ou une plante ne peuvent pas être considérés isolément. Chaque être vivant fait partie d'une communauté dont il ne peut être séparé sous peine de devenir une chose abstraite ou morte. L'homme lui-même, dans son aspect animal, est une espèce parmi les autres inéluctablement liée au devenir de son environnement.

Le rôle d'un parc n'est-il pas la conservation des diversités tant animales que végétales et géologiques? Val-Jalbert est un site écologique d'une valeur inestimable, une chute d'une beauté saisissante, une faune et une flore qu'il nous faut protéger, un village historique à respecter.

Les dernières décennies ayant vu l'homme exploiter abusivement les ressources naturelles et l'environnement, le mot conservation est vite devenu un mot bien à la mode, peut-être trop. A force de le lire et de l'entendre dire à propos de tout et de rien, il a perdu de sa force et de son sens. Le frère Marie-Victorin, éminent naturaliste, le définissait comme étant la préservation de la destruction et la préservation des conditions existantes.

- Quand on analyse le projet de la centrale hydroélectrique qui nous est présenté.

- Quand on constate qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite auprès des gens du milieu,

1 → - Quand on dénombre toutes les questions restées sans réponses lors des audiences,

2 → - Quand on prend connaissance d'une étude d'impact qui n'en mérite même pas le nom, on se rend alors vite compte que le mot conservation n'a pour les promoteurs non seulement aucun sens, mais aucune importance. Le but visé n'étant que monétaire.

* - Quand on promet beaucoup d'emplois aux travailleurs du secteur et de la région alors que l'on sait très bien que la construction d'une telle centrale fera appel à une main-d'oeuvre des plus spécialisée venant de l'extérieur.

- Quand on sait qu'à la centrale, une fois terminée, il n'y aura qu'un seul emploi permanent.

- Quand on tente pendant les audiences de minimiser l'importance de la chute, alors que l'on apprend que sur des investissements totalisant 2.4 millions, SÉPAQ investit \$1,275,000.00 en fonction de la chute soit un peu plus de 50% de ses investissements

- \$1,200,000.00 dans la construction d'un téléphérique qui selon moi est venu briser l'harmonie naturelle de la montagne avec sa chute et détruire son aspect sauvage.

- \$150,000.00 pour la construction de belvédères le long de la rivière

- \$25,000.00 pour éclairer la chute en soirée et pendant la nuit.

L. 1

« La corrélation des diverses créatures aquatiques entre elles peut-être dérangée par

L. 2

l'enlèvement d'une ou plusieurs espèces de poissons sur une étendue définie d'eau.

L. 3

Il s'ensuit qu'aucun dérangement de l'équilibre naturel du poisson dans une

L. 4

certaine étendue d'eau bien définie ne saurait avoir lieu sans mettre en danger une

L. 5

ou deux espèces indigènes de cette même étendue d'eau. » ^{FIN DE LA CITATION} Donc en ce qui a trait à

L. 6

l'étendue d'eau qui nous concerne, soit l'embouchure de la rivière Ouellet, s'il y

L. 7

avait un tel projet d'une centrale hydroélectrique il y aurait destruction d'une

L. 8

frayère appartenant à deux espèces de poissons: le meunier noir et le meunier rouge.

L. 9

En effet selon une étude réalisée par des biologistes de la région intitulée « Plan de

L. 10

mise en valeur du Lac St-Jean et de sa zone riveraine » « La fraie du meunier noir

L. 11

et du meunier rouge se déroule au printemps et de préférence en rivière comme c'est

L. 12

le cas dans le cours inférieur des rivières Métabetchouan, Belle rivière et

L. 13

Ouiatchouan. Les alevins qui émergent environ un mois après la fraie

L. 14

séjourneraient temporairement dans la zone littorale et serviraient de proies

L. 15

secondaires ou occasionnelles à la majorité des prédateurs. » Fin de la citation.

L. 16

On n'a qu'à penser à l'arrivée en très grand nombre du doré jaune, à l'embouchure de la

L. 17

Ouiatchouan, qui coïncide avec l'émergence des alevins du meunier noir et du meunier

L. 18

rouge, faisant la joie des riverains et des touristes amateurs de pêche sportive. Passons

L. 19

maintenant à un autre point négatif concernant la destruction de cette frayère, causée par

L. 20

l'arrivée d'eau du tunnel de fuite.

Concernant le balbuzard communément appelé « aigle pêcheur » et pour répondre à une attente de M. Béland, j'aurais aimé inclure dans mon mémoire des documents spécifiques à la nidification de l'aigle pêcheur dans la région. Mais, malgré mes nombreuses recherches je ne peux combler ce manque. J'ai toutefois communiqué avec plusieurs ornithologues amateurs, qui ont confirmé mes dires, à l'effet que nous ayons des aigles pêcheurs nidifiant dans notre région. Depuis quatre ans, nous avons repéré un couple d'aigles pêcheurs nichant dans la montagne de Val-Jalbert. Couple que l'on peut observer pendant tout l'été pêchant aux abords du Lac. Un autre couple niche dans le secteur du Lac-Bouchette; deux nids ont été répertoriés sur la rivière Métabetchouan. Le secteur La Lièvre aurait aussi quelques couples nicheurs.

* Les programmes de conservation et l'abolition du D.D.T. ont arrêté son déclin. Lors de sa migration qui peut facilement s'échelonner sur deux ou trois semaines l'aigle pêcheur fait une halte de quelques jours aux embouchures de rivière, qui sont les premiers plans d'eau dégagés au printemps, pour y capturer les poissons essentiels à sa survie. Il trouve à l'embouchure de la Ouiatchouan meunier noir et meunier rouge qui deviennent pour lui des proies faciles. Quel beau spectacle que de l'observer repérer sa proie du haut des airs, piquer vers elle et plonger pattes premières pour la saisir dans ses serres.

Suite à l'aménagement du projet hydroélectrique, la destruction de la frayère des meuniers ferait disparaître la venue de l'aigle pêcheur dans ce secteur, ce qui serait selon moi et plusieurs autres ornithologues que j'ai consultés la perte d'un attrait particulier, rare et hautement spectaculaire. Pourquoi ne pas plutôt privilégier l'observation d'un tel attrait. A remarquer qu'à cette époque de l'année, même si le parc n'est pas encore ouvert au public de nombreux touristes français sont de passage dans la région. Nous savons tous que ces derniers sont de grands amateurs d'ornithologie et qu'ils apprécient grandement le spectacle donné par cet oiseau devenu très rare en France.

J'en suis rendu maintenant au dernier volet de mon mémoire:

M.H. Tanguay

«Un géologue répond à mes inquiétudes.»

En ce qui me concerne.

Demeurant tout près de la chute depuis bientôt vingt ans, et connaissant bien la montagne et la rivière pour y avoir monté et pêché, je ne sais trop combien de fois. Sachant que celle-ci est truffée de cavernes et de fractures de toutes sortes, je me suis posé la question à savoir, s'il ne pouvait pas y avoir danger de construire une mini-centrale telle que proposée par M.C.Q. Hydro-Canada inc. Projet qui amènerait cette dernière à ériger un barrage et à creuser un trou de 12 pieds de diamètre, trou à la verticale d'une profondeur de 543 pieds faisant passer l'eau dans un tunnel souterrain d'une longueur de 2 kilomètres. J'aurais bien aimé soulever cette question aux audiences mais je n'ai pas eu l'opportunité de le faire. J'ai donc cru bon m'informer auprès d'un géologue, et si vous me permettez, Monsieur le Président, je vais vous faire part de sa réponse.

Roberval, le 6 juin 1994

M. Christian Girard
171, boul. De La Jeunesse → Adresse de mon lieu de travail
Roberval, (Qué.)
G8H 2N9

Objet: Minicentrale dans la secteur de Val-Jalbert

Monsieur Girard,

Pour faire suite à votre demande sur les risques potentiels que pourrait amener une minicentrale hydro-électrique à Val-Jalbert, j'ai effectué une consultation auprès de personnes ayant une connaissance géologique accrue du Lac-St-Jean.

J'ai contacté par téléphone M. Gérard Woussen, professeur à l'U.Q.A.C en Sciences de la Terre, qui m'a dit qu'il y avait eu un mémoire de maîtrise déposé, par M. Éric Lamontagne sur l'étude de la fracturation au Lac-St-Jean, en mai 1993.

Dans son mémoire, M. Lamontagne dresse un bilan de toutes les fractures (failles, cisaillements, stries...) et je trouve que ces données sont essentielles, car elles peuvent influencer tout type de construction (barages, habitaux, écoles, usines, voies de communication) aux abords du Lac-St-Jean.

M. Lamontagne a identifié un réseau de fractures qui s'active régulièrement dans le secteur sud-ouest du Lac-St-Jean (Chambord-Roberval) et qui pourrait être responsable de petits séismes ressentis dernièrement. À la figure 1, vous avez la localisation des épacentres ainsi que la magnitude de ces tremblements de terre. À la figure 2, vous avez le secteur étudié; à la figure 28 et à la figure 29, vous avez la localisation des épacentres et des failles et cisaillements ductiles.

Le site de Val-Jalbert, étant donné la faille de la rivière ouïatchouane de direction NW-SE, peut subir des modifications importantes au niveau de la structure de la roche (joints, failles, cisaillements...). Deux zones qui pourraient indiquer un potentiel d'activité séismique dans ce secteur ont aussi été identifiées:

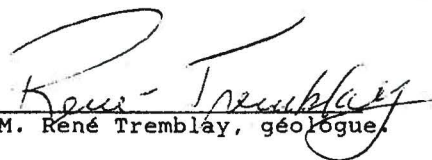
1) une zone de faille du Lac-Bouchette;

2) une zone qui comprend plusieurs discontinuités structurales dans l'éventail de direction 120-160 degrés.

Ces petits phénomènes peuvent sembler inoffensifs pour certains mais, si on y regarde de plus près, ceux-ci provoquent une accélération de la fracturation. On ne pourrait penser à la construction ou la mise en marche d'un projet sans tenir compte de ces facteurs. Il serait alors opportun et même essentiel de procéder à une évaluation sur plusieurs décades de la sismicité. Cela permettrait d'entrevoir des réponses à l'interrogation soulevée par la sismicité du secteur, et ce, dans l'optique de projets hydro-électriques futurs.

On devrait donc évaluer tous ces éléments avant d'entreprendre le projet de la minicentrale. Même des travaux d'excavation ne pourraient être effectués sans prendre en considération les risques de mouvements de la roche. Les évaluations de la sismicité doivent se faire par des personnes spécialisées dans ce domaine et un projet d'une telle envergure se doit de considérer toutes les informations quelque-elles soient pour éviter les risques d'une catastrophe.

Veuillez agréer, monsieur Girard, l'expression de mes sentiments distingués.


M. René Tremblay, géologue.

- au géologue de qui de ce côté paraît envisager une construction. Quelle qu'elle soit dans ce secteur sans y faire des études des plus approfondies et ce sur plusieurs décades.
(tiré du mémoire de M. Girard (A.P. 1986))

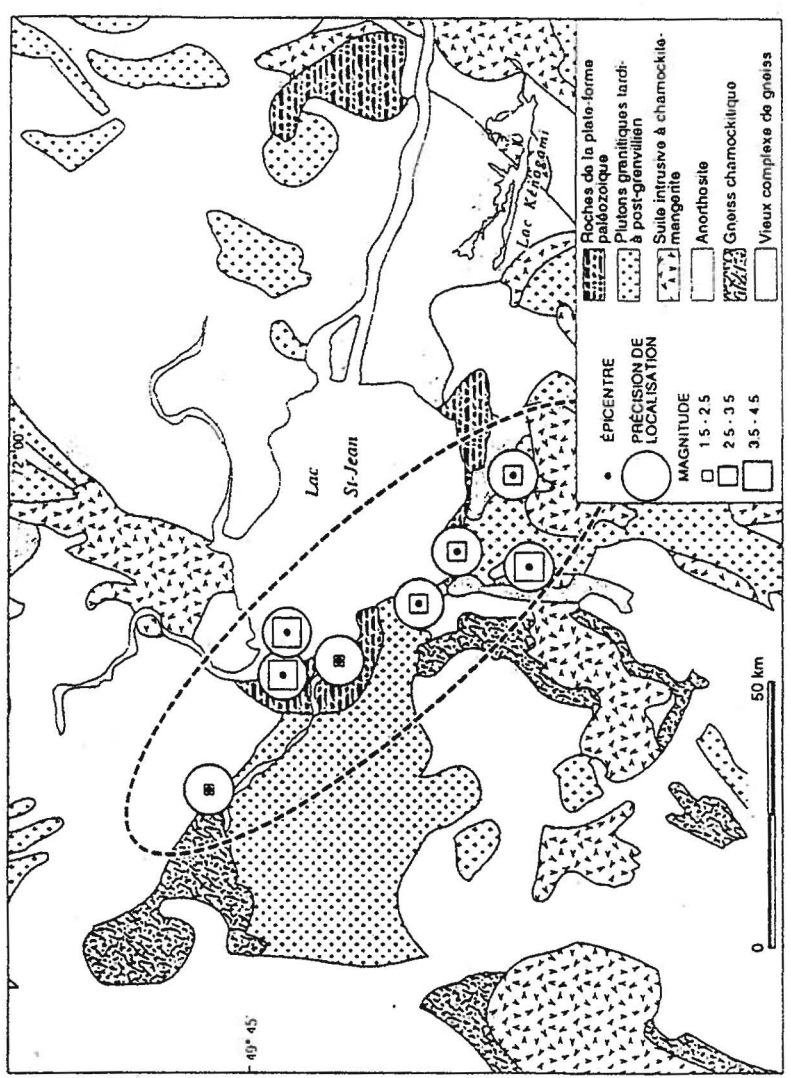


Figure 1: Localisation des épicentres au Lac-St-Jean. Sont notés également: La magnitude de ces tremblements de terre et la précision de localisation des épicentres à plus ou moins 5 km. (Du Berger, comm. personnelle).

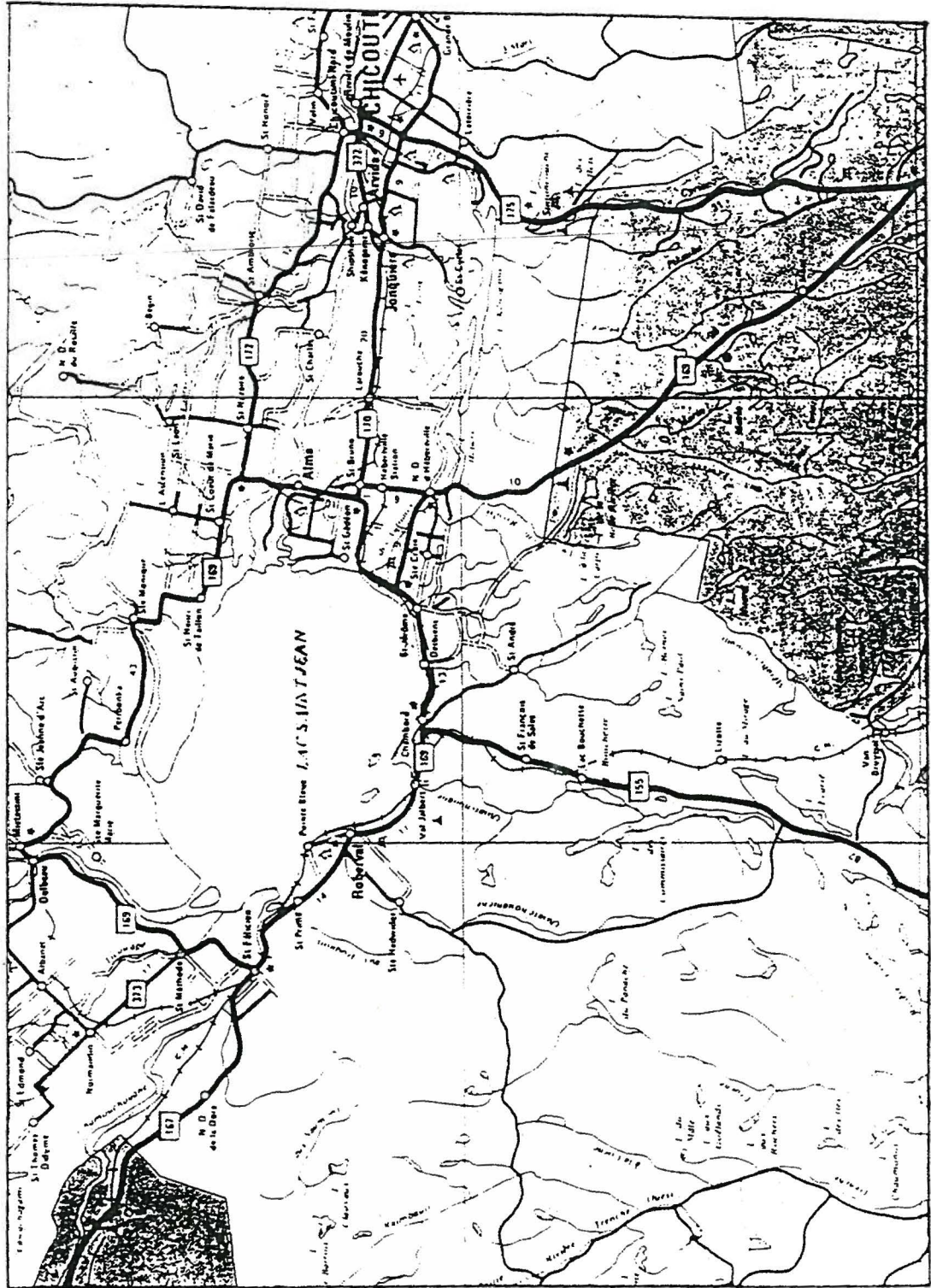


Figure 2
Cadre de l'étude

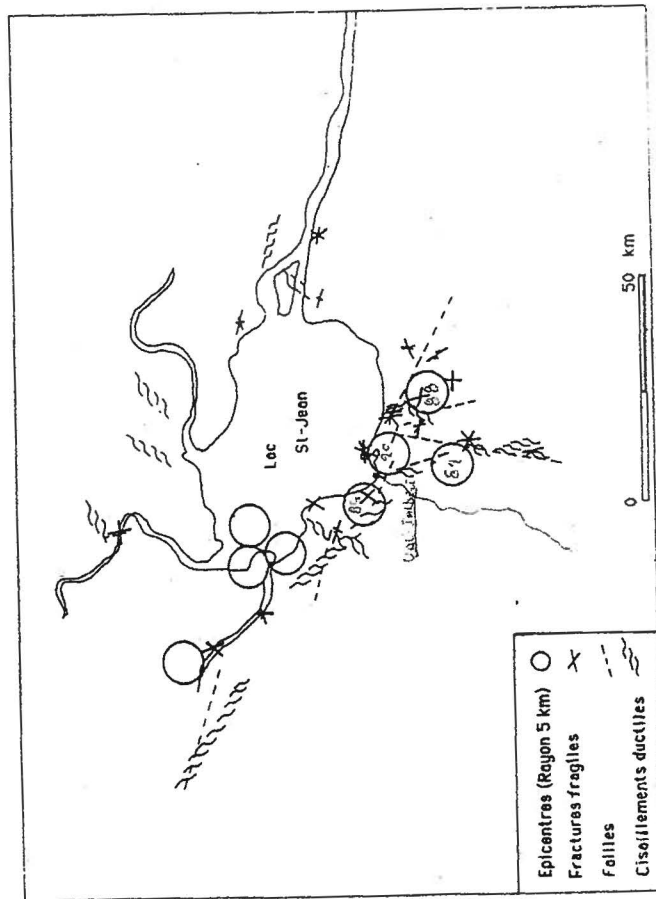


Figure 28: Superposition de la figure 1 (épicentres) et 5 (joints, failles et cisaillements ductiles).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LAMONTAGNE, Éric, «Étude de la fracturation au Lac-St-Jean», thèse de maîtrise en Sciences de la Terre no.457, Université du Québec à Chicoutimi, 1993, 320 pages, En référence à la bibliothèque.

WOUSSEN, Gérard. Communication personnelle.

PAGE SUIVANTE: Canada sans

Je terminerai ce mémoire en vous disant que si un tel projet devait voir le jour, il nous faudrait ^{Remplacer} ~~changer~~ cette bonne vieille phrase: « Viens voir la chute de Val-Jalbert » par « viens assister à la chute de Val-Jalbert ».

Christian Girard

Christian Girard
962, R.R. 169
Val-Jalbert,
Roberval, (Québec)
G8H 2N1
(418)-275-4015